



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bresil

Question écrite n° 47645

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Bresil. Au cours des quinze dernières années, 1 654 personnes - dirigeants syndicaux, paysans, religieux, journalistes, avocats, députés - ont été assassinées en raison de leur implication dans les luttes pour la terre et pour l'application de la loi brésilienne prévoyant l'expropriation des terres inexploitées qui se heurte à l'Institut national de réforme agraire et de colonisation (INCRA) et au refus armé des grands propriétaires terriens. L'impunité pour les responsables de ces crimes est totale. Seules deux condamnations ont été prononcées et elles concernaient de simples exécutants. Actuellement, soixante familles paysannes du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre sont menacées d'expulsion par des milices privées et la police militaire de Santa Rita, dans l'Etat du Maranhao, alors qu'elles y sont installées depuis trois générations et ont, de par la constitution brésilienne, le droit d'y demeurer. Des enfants des rues sont exterminés par des escadrons de la mort dans de multiples villes brésiennes la aussi, les criminels bénéficient de l'absolue impunité. Par contre, ceux qui dénoncent ces massacres sont tués ou menacés de mort, ou kidnappés ou finissent en prison à l'instar de Volmer Do Nascimento qui, ayant été menacé et kidnappé par un commando, purge actuellement quatre ans et neuf mois de prison à Natividade (Etat de Rio) pour injures et diffamation ! Un tribunal international d'opinion réunissant des personnalités vient de se constituer pour dénoncer ces exactions et inciter le gouvernement brésilien à punir les coupables et à respecter les accords internationaux des droits de l'homme et de l'enfant signés par le Bresil. Il lui demande en conséquence d'intervenir dans ce sens par la voie diplomatique auprès des organismes internationaux et du gouvernement brésilien.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'homme au Bresil, comme partout dans le monde. Le gouvernement du Président Cardoso a fait preuve depuis 2 ans d'une grande détermination pour parvenir à une amélioration dans ce domaine. Des avancées significatives ont été enregistrées dans le domaine institutionnel (création le 31 janvier 1995 d'une Commission des droits de l'homme de la chambre des députés présidée par un parlementaire de l'opposition ; installation le 18 décembre 1995 d'une commission spéciale chargée de procéder à la reconnaissance et à l'indemnisation des morts et disparus politiques avant l'année 1979 ; création d'une direction des droits de l'homme au ministère des affaires étrangères). En outre, le ministre de la justice, dont les attributions comprennent également celles de l'intérieur, a présenté à Genève, le 26 mars 1996, un important plan national d'action en matière de droits de l'homme : établissement d'une carte de la violence au Bresil ; projet de loi visant à attribuer aux autorités fédérales, police et justice, la compétence sur toutes les violations de droits de l'homme ; projet de loi visant à augmenter la protection des témoins ; transfert des tribunaux militaires vers les tribunaux civils de la compétence pour juger des crimes de droit commun perpétrés par la police militaire ; introduction dans les académies de police d'un cours sur les droits de l'homme organisé en collaboration avec Amnesty International. Ces efforts, malgré la persistance de violations des droits de l'homme, doivent être salués. La situation reste préoccupante pour ce qui est des violences dans les campagnes liées à la répartition des terres. Le Président brésilien s'est engagé, notamment depuis la mi-96, dans une

relance de la reforme agraire au moyen de trois grandes mesures : acceleration des procedures d'expropriation, augmentation de 350 % du taux d'imposition des terres inexploitees, politique de desarmement des campagnes pour stopper l'escalade de la violence. Il convient cependant de noter la persistance de resistances a l'acceleration de la reforme agraire, compte tenu des interets en jeu. Le probleme des enfants des rues reste pose. L'Union europeenne lui consacre un important programme de soutien. L'aide que peuvent apporter la France et l'Union europeenne a la solution de ces problemes sera naturellement evoquee avec les responsables bresiliens a l'occasion de la prochaine visite du President de la Republique du Bresil au mois de mars 1997.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47645

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 321

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1178